

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2022
CONVOCATION DU 17 FEVRIER 2022

Le 24 février 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, Mme DELATRE, M HENRIQUET, Mme DELOUR

ABSENTS :

M ROCHE à M CHOCRAUX
M OLIVE à Mme THELLIER-CUVELIER
Mme SINIARSKI à Mme GELEZ
Mme DA SILVA MARTINS à Mme PERAL

Secrétaire de séance : Elodie DELATRE

DÉLIBÉRATION N°09/2022

Avis du Conseil Municipal sur le projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur la modernisation de l'aéroport Lille-Lesquin.

Après avoir exposé le projet de modernisation de l'aéroport Lille-Lesquin,

Les membres du conseil municipal,

Exigent :

- L'instauration d'un couvre-feu interdisant le trafic aérien entre 23h et 6h du matin et entre 23h et 7h le week-end
- Que le non-respect de cette interdiction fasse l'objet d'une de sanctions financières dissuasives pour les compagnies aériennes ne respectant pas le couvre-feu (par exemple par le biais de la prise d'un arrêté ministériel).

Demandent :

- Que le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) dont l'une des compétences est de lutter contre les nuisances de l'aéroport soit doté des moyens nécessaires pour réaliser des mesures acoustiques de manière indépendante partout où cela sera nécessaire. Pour cela la commune de Cappelle

en Pévèle, adhérente au SIVOM, est prête à réévaluer sa
cière au syndicat ;

- Que les résultats fassent l'objet de publications régulières auprès des riverains.
- Qu'une politique d'accompagnement d'isolation acoustique des foyers les plus exposés aux nuisances des avions et cela aux frais de l'exploitant.
- Que le taxiway actuel soit prolongé afin que les avions puissent accéder à la piste principale dès le départ de la piste. Ceci permettrait un décollage plus rapide et donc plus haut au-dessus des communes impactées.

Souhaitent :

- Que des mesures fortes soient prises par les pouvoirs publics pour garantir l'accessibilité de l'aéroport qui se situe dans un secteur déjà congestionné par la circulation routière sur l'A1, l'A23 et l'A27.
Mesures sans lesquelles l'objectif de 17% de passagers rejoignant l'aéroport en transport en commun contre 5% actuellement est inatteignable. Ces mesures devront notamment porter l'instauration d'une voie réservée au transport en commun sur l'A1.
- Qu'aucune construction nouvelle ne soit édifiée sur les champs captants (hors mises aux normes de l'aéroport),
- Qu'un site internet dédié soit mis en ligne afin que l'ensemble des données liées à l'exploitation de l'aéroport soient accessibles à tous – et cela en temps réel. Les données publiées devront indiquer a minima les taux de remplissage, nombre de mouvements et sens des départs et arrivées et nombre de passagers.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de mise aux normes de l'aéroport et un avis défavorable au projet d'extension.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 04/03/2022

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 04/03/2022